

**Déclaration de candidature aux élections sénatoriales
dans un département où l'élection a lieu au scrutin majoritaire à deux tours**

mise à jour le 19/08/20

Déclaration de candidature

Quelles sont les caractéristiques de la déclaration de candidature ?

- 🔊 établie en double exemplaire pour le premier tour de scrutin
- 🔊 obligation de rédaction sur un formulaire CERFA (voir ci-dessous « liens utiles »)
- 🔊 si présentation groupée, pas nécessaire d'indiquer un titre de liste ou un ordre de présentation des candidats
- 🔊 **le candidat et son remplaçant doivent être de sexe différent**

Quelles mentions doivent y figurer ? (valable pour déclaration individuelle ou collective)

- 🔊 Nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession (cf nomenclature des catégories professionnelles, pour fonctionnaires indiquer précisément nature des fonctions) du candidat et du remplaçant
- 🔊 La signature de chaque candidat et remplaçant
- 🔊 la **mention manuscrite** du remplaçant ou des candidats de la liste marquant leur consentement à se porter candidat
- 🔊 si utilisation de son nom d'usage ou de son prénom usuel sur les bulletins de vote, obligation de les mentionner sur la déclaration de candidature (en complément des nom et prénoms d'état civil)
- 🔊 obligation de renseigner les rubriques concernant les coordonnées téléphoniques et courriel, et recommandé de fournir une photographie transmise aux services administratifs du Sénat

Quelles sont les pièces justificatives à fournir en complément du formulaire CERFA ? (pour candidat et remplaçant)

- 🔊 justificatif d'identité
- 🔊 pièces prouvant la jouissance des droits civils et politiques :
 - soit une **attestation d'inscription sur liste électorale** comportant nom/prénoms/date de naissance et lieu de vote du candidat, délivrée par le maire de la commune d'inscription ou générée par la télé-procédure grâce au volet « interroger sa situation électorale » sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>
 - soit une **copie de justice ordonnant inscription de l'intéressé sur les listes électorales**
 - soit un **certificat de nationalité ou de la carte nationale d'identité en cours de validité et un bulletin n°3 du casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois** pour prouver la jouissance des droits civils et politiques
- 🔊 pièces de nature à prouver que la déclaration d'un mandataire financier a été réalisée (document de déclaration du mandataire et accord de celui-ci d'exercer ses fonctions)
- 🔊 pour second tour, obligation de fournir une déclaration de candidature mais pas nécessaire de joindre les pièces fournies pour le premier tour

Où déposer les déclarations de candidatures ?

- 🔊 pour chaque tour de scrutin, à la préfecture du département où le candidat se présente

Quand déposer les déclarations de candidature ?

🔊 pour le premier tour, entre le lundi 7 septembre et le vendredi 11 septembre 2020 à 18h au plus tard

🔊 pour le second tour, à partir de la proclamation des résultats du 1er tour par le bureau du collège électoral et au plus tard à 15h

Quelles sont les modalités de dépôt des déclarations de candidature ?

🔊 dépôt possible par le candidat, son remplaçant ou par un représentant désigné à cette fin (un même représentant pouvant être désigné pour déposer les déclarations de candidature pour plusieurs candidats)

- ➔ **aucun autre mode de déclaration de candidature n'est admis**
- ➔ **pas de possibilité de retrait des candidatures après expiration du délai de dépôt**

Liens utiles

🔊 Liens formulaires CERFA:

- **candidat** : http://www.aveyron.gouv.fr/IMG/pdf/doc__formulaire_candid_scrutin_majoritaire__cerfa_15217-02.pdf
- **remplaçant** : http://www.aveyron.gouv.fr/IMG/pdf/doc__formulaire_replacant_scrut_majoritaire__cerfa_15218-02.pdf

🔊 Fiches pratiques « conditions de candidature » disponible sur le site de la préfecture de l'Aveyron